



L'Empreinte de l'Ours S'Baere Blättel

Bulletin Municipal de la Commune de Baerenthal

Mairie de BAERENTHAL 1, rue Printemps d'Alsace 57230 BAERENTHAL

☎ 03.87.06.62.30

mail : mairie@baerenthal.eu site internet : www.baerenthal.eu

Responsable de la publication : Christian Cropsal 1^{er} Adjoint en charge de la communication

Comité de rédaction : S. Weil, A. Kessler, A. Nirrengarten, J. Charpentier, P. Brunner, M. Zugmeyer et A. Levavasseur

Mai 2023

Horaires d'ouverture :

Mairie

Mardi et vendredi de 14 h à 19 h

Mercredi de 8 h à 12 h

ou sur rendez-vous

Le Maire reçoit en Mairie sur RDV

les vendredis de 17 h à 19 h

Bibliothèque Municipale

☎ 03 87 06 26 48

biblio@baerenthal.eu

Mardi de 16 h 30 h à 18 h

Agence Postale Communale

☎ 03 87 96 50 41

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

de 9 h à 11 h 30

Mercredi de 14 h à 16 h 30

POMPIERS : 18

POLICE : 17

URGENCES

Centre de régulation médicale

Médisgarde 0 820 33 20 20

Appeler le 15

en cas d'urgence

Pharmacies de garde :

Composer le 3237 pour connaître
la pharmacie de garde

Médecin :

Jean-Luc GORALSKY

☎ 03 72 29 95 73

Cabinet d'infirmières :

Cécile FERSTLER

☎ 03 87 96 17 23

Cabinet de kinésithérapie :

Jennifer SCHMITT

☎ 03 72 29 98 05

AMAPA :

L'antenne du Pays de Bitch est installée à
Sarreguemines :

☎ 03 87 95 71 72

CLIC :

Antenne de Bitch :

☎ 03 87 78 06 99

Présentation de la colocation CetteFamille à Baerenthal

Réunion d'information publique



La colocation seniors CetteFamille, c'est une Maison partagée où vivent ensemble des personnes âgées qui ne souhaitent plus ou ne peuvent plus vivre seules. Les colocataires sont accompagnés dans leurs gestes de la vie quotidienne par une équipe d'assistants de vie qui veille sur eux 24h24, 7j/7. CetteFamille s'occupe de faciliter et d'organiser, pour le compte des colocataires, tous les aspects de la vie partagée.

M. Serge Weil, Maire de Baerenthal et CetteFamille ont le plaisir de vous convier à une réunion publique afin de vous présenter la colocation seniors spécialisée Alzheimer et troubles cognitifs apparentés de Baerenthal et de pouvoir répondre à toutes vos questions.

Nous vous donnons rendez-vous :

Jeudi 4 mai à 17h

Centre de jeunesse
2, place Robert Schuman
57230 Baerenthal

Pour y participer,
inscrivez-vous !



Pour plus d'informations : 05 54 54 87 82 / evenements@cettefamille.com



BRUITS de voisinage

Respect
et tolérance, apprenons
à bien vivre ensemble.

Il est rappelé que l'utilisation de machines bruyantes telles que tondeuse, débroussailleuse, tronçonneuse, scie à bois n'est autorisée que :

- ◊ Les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h
- ◊ Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Pourquoi est-il interdit de brûler ses déchets verts ?



Le brûlage des déchets verts à l'air libre génère nombre de nuisances et dangers : fumée, risques d'incendie, odeurs, pollution atmosphérique et troubles du voisinage.

Cette restriction concerne aussi bien les particuliers que les entreprises ou les collectivités.

Brûler vos déchets verts vous expose à une contravention de 450 € (article 131-13 du code pénal).

Si la quantité de déchets verts n'est pas trop importante, vous pouvez utiliser les sacs verts multiflux ou sinon vous rendre à l'aire de dépôt, spécialement aménagée à côté de l'atelier municipal, où vous serez accueillis tous les samedis matins de 10 h à 12 h.

«J'entretiens mon trottoir !»

La commune vous remercie

pour votre participation à l'effort collectif et citoyen

«Chaque habitant doit maintenir son trottoir, son fossé et/ou caniveau en bon état de propreté, sur toute la longueur de son habitation»
Règlement Sanitaire Départemental (art.32)

- Balayage
- Désherbage (arrachage ou binage)
- Démoussage



Nous invitons les propriétaires de chiens à respecter l'environnement en ramassant les crottes de leurs amis à quatre pattes.

A cet effet, des stations canines sont installées à divers endroits du village (abords de la boulangerie, aire de pique-nique face à l'ancienne orfèvrerie, sentier de la Tränkbach et sur la base de loisirs Ramstein-Plage).

Vie pratique

Maison France Services

La Maison France Services de Bitche est à votre disposition pour vous aider dans toutes les démarches du quotidien : demander une allocation (RSA, prime d'activité, allocation logement ...), immatriculer un véhicule, préparer sa retraite ... et toutes vos démarches administratives.

Accueil au 2 rue du Général Stuhl à Bitche
Tél. 03 87 27 32 06
bitche@france-services.gouv.fr

Les conseillers numériques France Services vous proposent des ateliers numériques qui se dérouleront à la médiathèque de Bitche (c'est gratuit) :

- Vendredi 5 mai à 9 h : le site Ameli
Informez-vous sur la santé et gérez votre dossier auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.
- Vendredi 12 mai à 9 h : l'agenda numérique
Plus aucun retard possible, ni oubli avec l'agenda électronique.
- Vendredi 26 mai à 9 h : la messagerie
Venez découvrir comment communiquer en toute indépendance avec vos proches ou des services administratifs.

Si vous êtes intéressé par ces ateliers, inscrivez-vous directement auprès des conseillers :
Muriel au 06 32 01 41 59 ou Valérie au 06 31 80 28 00.
Venez avec votre matériel. Possibilité d'en mettre à disposition si besoin.

Location du logement n° 3 de l'école primaire

Le logement n° 3 est disponible à la location, à effet immédiat.

Composition : 3 chambres, 1 cuisine, 1 séjour, 1 salle de bain et 1 wc.

Surface totale : 115 m² + 1 garage (dans un bâtiment annexe) et cave en sous-sol.

Loyer mensuel : 548,18 € + charges : 80 €

Candidatures à adresser à M. le Maire par courrier ou par mail.

Bienvenue

Nous souhaitons la bienvenue à M. Frédéric Duchmann qui a pris la direction du Centre de Jeunesse à Baerenthal le 1^{er} avril dernier. Un es esch kenn Abrelewetz !



Fort de 24 années d'expérience à la Direction du Château du Liebfrauenberg à Goersdorf, M. Duchmann souhaite mettre ses compétences au service des missions qui lui ont été confiées par le Comité Directeur de Karlsruhe pour promouvoir ce lieu idéal pour la rencontre de jeunes venant de toute l'Europe.

Collecte multiflux

- La collecte du **jeudi 4 mai** (couvercle bordeaux) **est reportée au vendredi 5 mai**.
- Celle du **jeudi 11 mai** (autocollant jaune) sera reportée au **vendredi 12 mai**.
- Celle du **jeudi 18 mai** (couvercle bordeaux) sera reportée au **vendredi 19 mai**.
- La collecte du jeudi 25 mai (autocollant jaune) reste inchangée.
- Celle du **jeudi 1er juin** (couvercle bordeaux) sera reportée au **vendredi 2 juin**.

Ateliers compostage

Il reste quelques places disponibles pour participer à la formation compostage, proposée à Baerenthal le samedi 3 juin 2023 à 9 h, à l'atelier municipal.

Inscription obligatoire en mairie :

03 87 06 62 30 ou mairie@baerenthal.eu

en précisant vos nom et prénom, adresse, numéro de téléphone, adresse mail et nombre de personnes au foyer.



Puisque vous serez de passage
ASSOCIEZ-VOUS

SAMEDI 13 MAI | À PARTIR DE 14H

ASSOCIATIONS, ARTISANS, SPORTIFS, ARTISTES
VOUS PROPOSERONT DIFFÉRENTS ATELIERS

ORGANISÉ PAR LA CHORALE L'AIR DE RIEN QUI VOUS PROPOSERA UN
ATELIER CHANT ET PERCUSSIONS CORPORELLES POUR ENFANTS ET ADULTES

CONCERT CHORALE-18H

Buvette - Café-Gâteaux au courant de l'après-midi
tartes flambées et pizzas en soirée

CENTRE DE JEUNESSE - BAERENTHAL



Nos joies

Félicitations à :

M. **Charles Gross** qui fêtera ses 89 ans le 5 mai
M. **Wolfgang Münz** qui fêtera ses 82 ans le 7 mai
Mme **Suzanne Fuchs** née Kiefer qui fêtera ses 88 ans le 8 mai
Mme **Frieda Hoehr** née Zoeller qui fêtera ses 92 ans le 11 mai
M. **Jacques Lang** qui fêtera ses 83 ans le 13 mai
M. **Fernand Stephan** qui fêtera ses 80 ans le 20 mai



Bloc notes

Lundi 1er mai : Maï Kür organisée par les Sports Réunis de Baerenthal. Renseignements et inscription auprès de Jérôme Haury au 06 83 14 85 42 ou jerome-haury@orange.fr

Mercredi 3 mai : Atelier jeux de société organisé par la Bibliothèque Municipale, de 14 h à 16 h. De nombreux jeux de société seront proposés pour petits et grands. Venez nombreux ! Sur inscription via la page Facebook de la bibliothèque ou par mail biblio@baerenthal.eu

Jeudi 4 mai : Présentation de la colocation CetteFamille, à 17 h, au centre de jeunesse à Baerenthal.

Samedi 6 mai : Ouverture de l'aire de dépôt des déchets verts, de 10 h à 12 h.

Samedi 6 mai : SRB féminines : Baerenthal reçoit Roppenheim à 18 h 30.

Dimanche 7 mai : SRB : Baerenthal reçoit Rohrbach-les-Bitche à 15 h.

Samedi 13 mai : Ouverture de l'aire de dépôt des déchets verts, de 10 h à 12 h.

Samedi 13 mai : Rencontre avec les artisans, associations, sportifs, artistes..., atelier chant, concert, organisée par la chorale « l'Air de Rien », à partir de 14 h, au Centre de Jeunesse.

Dimanche 14 mai : SRB : Baerenthal joue à Ormersviller à 15 h.

Samedi 20 mai : Alevinage à la rivière, à 8 h, organisé par l'AAPPMA. La pêche sera fermée les 20 et 21 mai.

Samedi 20 mai : Ouverture de l'aire de dépôt des déchets verts, de 10 h à 12 h.

Samedi 20 mai : SRB féminines : Baerenthal reçoit Eschbach à 18 h 30.

Dimanche 21 mai : SRB : Baerenthal joue à Kalhausen à 15 h.

Samedi 27 mai : Ouverture de la pêche à la rivière dès 8 h.

Samedi 27 mai : Ouverture de l'aire de dépôt des déchets verts, de 10 h à 12 h.

Dimanche 28 mai : SRB : Baerenthal joue à Bitche à 15 h.

Samedi 3 juin : Atelier compostage, à 9 h, à l'atelier municipal.

Ce bulletin
municipal
vous est
offert par



*Mika Magnétiseur,
chez Esotanie*

*5 rue de Philippsbourg
57230 BAERENTHAL*

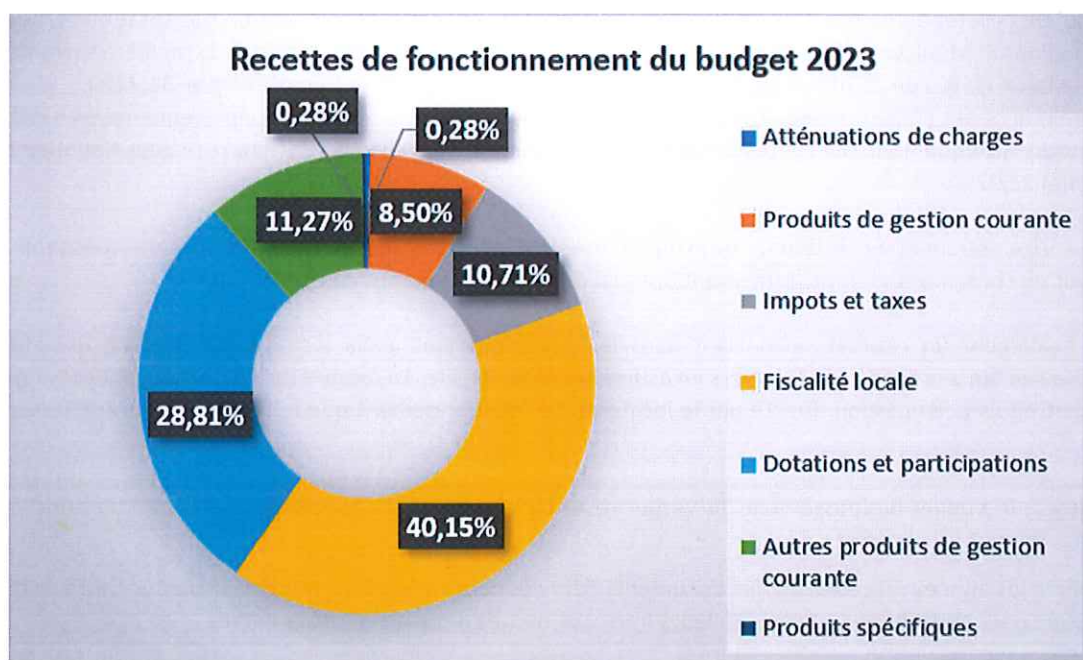
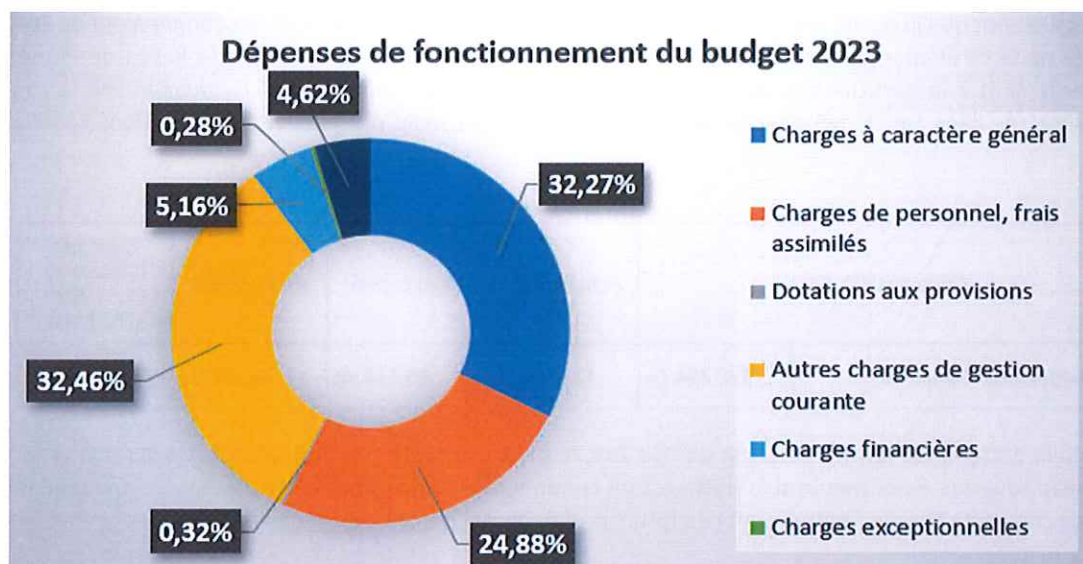
06.43.61.64.96

Entrée par le Byggvir Pub

BUDGETS 2023

Service Général : le budget de fonctionnement s'équilibre à 709.713 € en dépenses et en recettes. Dans les dépenses, les charges de personnel représentent 176.600 € (24,88%), en légère baisse par rapport à l'année précédente, les intérêts des emprunts en cours pour 36.600 € (5,16%), les charges générales et de gestion courante s'élèvent à 459.454 € (64,74%). Les charges exceptionnelles se situent à un niveau marginal de 2.000 € soit 0,28% du budget de fonctionnement total et les provisions réglementées représentent 2.300 € (0,32%). Pour ce qui est des recettes, celles qui proviennent de la fiscalité (essentiellement de la taxe foncière sur le bâti et de la taxe foncière sur le non bâti ainsi que les compensations liées à la suppression de la taxe d'habitation) représentent 50,86% des recettes prévisionnelles pour 360.935 €. Toujours dans les recettes, les dotations et participations représentent 204.478 € (28,81 %) et les produits des services, domaine et ventes diverses 60.300 € (8,50%). S'y ajoutent les produits de gestion courante (location des logements communaux et des installations du camping) pour 80.000 € (11,27%), des atténuations de charges pour 2.000 € (0,28%) ainsi que 2.000 € de produits exceptionnels (0,28%).

Ainsi, sur le budget 2023, il est prévu de dégager un autofinancement de 32.759 € (4,62%) qui viendra abonder les besoins de financement en investissement à hauteur de 3,72%.



Le budget d'investissement s'équilibre à 880.239 €. En dehors des reports 2022 en restes à réaliser pour 239.366 € (en dépenses), le remboursement de la dette en capital y représente 95.000 € (10,79%). Les principales opérations inscrites pour 2022 (et suivantes) sont liées à l'étude en cours sur le projet de la réfection des ouvrages de l'étang du Schmalenthal et de la digue de Ramstein-Plage pour la réhabilitation et la mise en sécurité dont les résultats sont attendus pour le début de l'année 2024 (110.000 €). Également incluse l'extension du colombarium qui sera réalisée en juin 2023 (55.000 €), le projet de circuit écotouristique le long de la Zinsel du Nord (24.366 € dont le financement par le Gal Leader est acquis à hauteur de 80%) et un programme important de rénovation de l'éclairage public pour 301.000 € que nous espérons voir financer en bonne partie par le dispositif des Fonds Verts récemment mis en place par le gouvernement. Nous souhaitons également voir aboutir le projet de réhabilitation des ruines du château du Grand-Arnsbourg avec un passage obligé par une étude qui est désormais lancée (ou relancée) avec un budget de 50.000 € TTC pour lesquels des subventions nous ont déjà été notifiées. Comme les années précédentes, des crédits de réserves d'entretien sont prévus sur quelques lignes budgétaires habituelles (véhicules, bâtiments, terrains, voiries...). Est également intégré dans ces dépenses le déficit d'investissement de l'année 2022 qui s'élevait à 88.377 € (soit 10,04% du montant de ce budget d'investissement).

Pour les recettes d'investissement, outre les subventions attendues évoquées plus haut pour un montant total de 358.826 € (40,76%), il intègre également l'excédent de fonctionnement capitalisé à la fin de l'année 2022 pour 312.176 € (35,46%), des produits de cessions d'immobilisations pour 130.000 € (14,77%), le Fonds de Compensation de la TVA et la taxe d'aménagement pour un montant cumulé de 41.478 € (4,71%) et 5.000 € de prévision de remboursement éventuel de caution.

Rappelons également que la commune de Baerenthal participe à hauteur de 81.948 € au fonctionnement du SIVU scolaire (Ecoles maternelle et élémentaire de Baerenthal) et co-finance également les activités de loisirs de Planète Jeunes proportionnellement à la participation des enfants de la commune. Les coûts de fonctionnement de la cantine sont également intégrés dans ces dépenses avec une prise en charge partielle par la Caisse d'Allocations Familiales et les familles.

Dette au 01/01/2023		Annuité 2023	dont capital	dont intérêts	Dette par habitant au 01.01.2023 (769 hbts)
Budget de la Commune	892 794,76	121 100,86	86 113,49	34 987,37	1 160,98

L'en-cours de la dette au 1^{er} janvier 2023 est de 892.794,76 € soit une dette de 1.160,98 € si on la ramène à l'habitant. C'est un niveau toujours élevé même si la dette est en continuelle diminution. Il n'est pas encore envisageable d'avoir recours à des emprunts pour le financement des futurs projets ce qui pénalise toujours les finances communales.

Pour faire face à cette situation, mais également pour tenir compte à la fois d'une constante évolution des dépenses incompressibles (SIVU, ALSH, énergies, de grosses réparations ou de mise en conformité obligatoire des équipements communaux), de l'évolution de nos besoins d'autofinancement et de la non-compensation par l'Etat de certaines bases exonérées, le Conseil Municipal a décidé de l'augmentation des taux de la fiscalité locale de la manière suivante :

Taxe foncière bâtie (TFB) : de 25,02% à 26,77% (Taux moyen National 38,28% et Départemental 31,72%).

Taxe foncière non bâties (TFNB) : de 82,80% à 88,60% (Taux moyen National 50,44% et Départemental 54,82%).

Taxe d'habitation (uniquement sur les résidences secondaires) : de 9,74% à 10,42%. (Taux moyen National 22,98% et Départemental 22,97%).

Cet effort fiscal exceptionnel sera le dernier de la mandature et s'accompagnera de toutes les mesures d'économie encore possibles tout en conservant un fonctionnement optimal des services communaux.

Soulignons également un résultat satisfaisant dans le fonctionnement de la location du camping Ramstein par le prestataire Koawa qui a procédé aux premiers investissements sur le site. La réouverture du restaurant est imminente et permettra, cette fois-ci en gestion directe par le locataire, un fonctionnement que nous souhaitons à la fois efficace et durable.

Budgets autres : le budget du lotissement du Verger reste ouvert mais sans mouvement en attendant une éventuelle réactivation.

Divers : Comme les années précédentes, les documents détaillés concernant les 2 budgets ci-dessus sont à la disposition des administrés pour consultation et copie (à leurs frais) aux heures d'ouverture de la mairie.